



AU FIL DES PAGES

PRINTEMPS 2026



Chers habitants

C'est avec beaucoup d'émotion, et en pleine conscience des responsabilités qui m'incombent que je m'adresse à vous aujourd'hui à travers ce premier édito municipal.

Le 15 mars dernier, vous nous avez massivement accordé votre confiance. Ce résultat est un signal fort ; il nous engage et nous honore.

Alors, tout simplement, mon équipe et moi-même tenons à vous dire : merci. Merci pour votre mobilisation, merci pour votre soutien. Ils traduisent votre attente, votre attachement à la commune et à son avenir.

Avec les 14 élus qui m'accompagnent, nous aurons à cœur de transformer cette confiance en actions concrètes. Notre équipe présente, motivée, accessible et engagée, travaillera dans un esprit d'écoute, de dialogue et de transparence.

À ce jour, nous entamons une période de six ans, durant laquelle nous allons finaliser des dossiers commencés ou prévus lors du précédent mandat. Je pense tout particulièrement au carrefour St Sauveur, aux logements des Jardins de Romane ou encore à l'église Ste Marie.

Nous aurons ensuite à mettre en œuvre des projets, à les affiner, au fur et à mesure des échanges avec les administrés que vous êtes, mais également des changements parfois rapides de la société. Ce programme, vous le connaissez. Il est écrit. Pour le financer, l'appliquer, nous aurons notamment besoin de l'Etat, des collectivités comme le Conseil Régional, le Conseil Départemental ou Grenoble-Alpes Métropole, sans lesquels nous ne pourrions pas réaliser tout ce que nous souhaiterions, le budget de la Commune devant rester rigoureusement maîtrisé.

Derrière ces réalisations futures, derrière les actions quotidiennes, il y a vos élus mais aussi des agents municipaux. Nous savons pouvoir nous appuyer sur leur professionnalisme, leur expérience, leurs compétences. Nous sommes heureux et fiers de travailler à leurs côtés.

Votre engagement et votre investissement sont des forces précieuses. Collectivement, je suis persuadée que nous réussirons à faire vivre et évoluer notre commune dans le respect de son identité, pour que chacun s'y sente pleinement bien.

Je sais pouvoir compter sur votre implication, comme vous pouvez compter sur la nôtre.

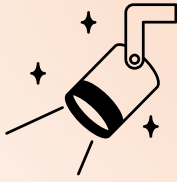
Avec toute ma détermination,

La Maire,

Christine BRUNET



LE DÎNER-SPECTACLE DU COMITÉ DES FÊTES



LA SOIRÉE FUT GOURMANDE ET JOYEUSE. UNE RÉUSSITE !

Lors du dîner-spectacle organisé par le Comité des Fêtes qui a eu lieu le samedi 21 mars à la salle du Moulin, 85 convives ont pu se régaler d'un délicieux dîner tout en savourant un spectacle de théâtre d'improvisation.



Deux duos de comédiens, arbitrés par un Maître de cérémonie, ont ravi le public lors d'un catch d'impro endiable.



Des sketches drôles et émouvants se sont succédés sous les rires des spectateurs.

Le Comité des fêtes remercie la Municipalité pour le prêt de la salle ainsi que les comédiens Audrey Douvillé et Sandrine Anselmetti de la troupe Latiag, et Sophie Millet, Fabien Bel et Philippe Lapouge de la troupe Les Impro'diges.





LE CARNAVAL DU SOU DES ÉCOLES



CARNAVAL

Le Sou des écoles a organisé, au mois de février, le traditionnel carnaval pour le plus grand plaisir des enfants.

Tous sont venus déguisés, rivalisant d'imagination avec leurs costumes colorés et originaux.

Dans une ambiance festive et conviviale, petits et grands ont partagé un très beau moment, rythmé par les rires et la bonne humeur.

Comme le veut la tradition, la fête s'est terminée par le brûlage de Monsieur Carnaval, sous les yeux émerveillés des enfants.

Un moment symbolique qui a clôturé cette belle journée.





Le 15 mars dernier se sont tenues les élections municipales. La liste « Un village à votre image » menée par Christine Brunet a été élue.

Le vendredi 20 mars, le nouveau Conseil Municipal s'est réuni en Salle des Conseils pour son installation. À cette occasion, les élus ont voté chacun leur tour pour désigner la Maire ainsi que les Adjointes.

La Charte nationale des élus a ensuite été lue par Madame la Maire devant toute l'assemblée.

**RÉSULTAT DES ÉLECTIONS :**

Taux de participation : 48,51%

Suffrages exprimés : 91%

Blanc ou nuls : 9%

En amont du Conseil Municipal, travaillant à huis clos, les Commissions municipales sont des groupes de travail qui couvrent tous les domaines de l'action communale, examinent et donnent leur avis sur les projets qui seront présentés au vote du Conseil municipal.

Chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par les services, soit à l'initiative d'un des membres, elles préparent le travail et les délibérations du Conseil.

Madame la Maire est Présidente de toutes les commissions.

LES ADJOINT.E.S**1ère adjointe****ISABELLE GOBBA**

Commission Affaires scolaires :
Ecole – Accueil périscolaire – Cantine –
Gestion des employés et du matériel
Commission Services à la population :
Crèche – Location de salles – Centre aéré
Commission Affaires sociales : CCAS
Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Suppléante à la Commission Logement
du Pays Vizillois

**2ème adjoint****MATHIEU NOBLET-GILGES**

Commission Travaux
Commission Gestion des agents
techniques – Planification des
travaux – Espaces verts
Commission d'Appel d'Offres (CAO)

**3ème adjointe****MYRIAM THEODORESCO**

Commission Culture et Animations
Commission Communication :
Bulletin municipal –
Application City All – Site internet
Commission Vie Associative
Commission d'Appel d'Offres (CAO)

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



BÉATRICE BUCCIO

Commission Finances
Commission Culture – Communication
– Vie associative
Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Représentante Eaux de Grenoble
Syndicat des collègues



GRÉGOIRE FRISON

Commission Finances
Commission Communale des
Impôts Directs (CCID)
Commission d'Appel d'Offres (CAO)



YVES HOPPENOT

Commission Culture –
Communication – Vie associative
Suppléant à la SEM Inovaction
Représentant Eaux de Grenoble



OLIVIER LEMAIRE

Commission Culture – Communication
– Vie associative
Commission Travaux
Commission Plan Communal de
Sauvegarde
Représentant aux Pompes Funèbres
Intercommunales
Représentant à l'Agence d'Urbanisme
de la Région Grenobloise



STÉPHANE LÉPINAY

Délégation à l'urbanisme
Commission Travaux
Représentant à la SEM Inovaction



DAVID MULLER

Commission Culture –
Communication – Vie associative
Commission Plan Communal de
Sauvegarde
Représentant Défense
Représentant Eaux de Grenoble



GAËL NICOLAS-GUIZON

Commission Travaux
Commission Plan Communal de
Sauvegarde
Référént Ambroisie



COLINE PERRONE

Commission Vie scolaire
Commission Culture –
Communication – Vie associative
Suppléante au Syndicat des collègues
Représentante Syndicat
Intercommunal de Coopération et
des Compétences Enfance
Représentante à l'Agence Locale de
l'Énergie et du Climat



VALÉRIE POUSSIER

Commission Travaux
Commission Plan Communal de
Sauvegarde
Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Représentante au Syndicat des
collèges
Représentante Territoire Énergie 38



RÉGINE TOURNOUD

Commission Culture –
Communication – Vie associative
Suppléante Syndicat Intercommunal
de Coopération et des
Compétences Enfance
Syndicat des collègues



MARION VIOLA

Commission Vie scolaire

ÉLUS AU CCAS

ISABELLE GOBBA
OLIVIER LEMAIRE
GAËL NICOLAS-GUIZON
MARION VIOLA

LES JARDINS DE ROMANE

Prochainement, 14 logements seront construits dans le quartier de La Touche. Du T2 au T5, ces appartements aux prestations haut de gamme, ont été conçus pour offrir des espaces de vie lumineux et spacieux.

Chaque logement est ouvert sur un vaste espace extérieur (terrasse, balcon ou jardin privatifs). Vous profiterez également de jardins collectifs venant compléter les prestations de cette résidence unique.

S'inscrivant dans une démarche environnementale vertueuse, la résidence répond aux normes les plus exigeantes en matière de qualité de construction et de performances énergétiques, conformément à la réglementation RE 2020.

Date prévisionnelle de démarrage de la construction : décembre 2026



ACCESSION LIBRE :

Renseignements :

sur le site residence-les-jardins-de-romane.fr
au Siège social BMB CONCEPT GROUPE

- 18 Rue de Brotterode, 38950 St Martin Le Vinoux
- contact@bmbconcept.com
- 04 80 42 12 58

PSLA : prêt social location accession



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À VOTRE RYTHME AVEC LE PSLA. 75 % DES MÉNAGES SONT CONCERNÉS ET VOUS ?

Acheter son logement peut parfois sembler complexe.
Et si vous pouviez devenir propriétaire progressivement, en toute sécurité ?

Dans la résidence Les Jardins de Romane, 8 appartements T3 et T4 seront accessibles en PSLA : un dispositif avantageux, accessible et rassurant, permettant aux ménages de devenir propriétaires dans des conditions sécurisées et avantageuses.

Pourquoi choisir le PSLA ?

- Prix de vente attractif, inférieurs au marché du neuf
- Exonération de taxe foncière pendant 15 ans
- Vous testez l'appartement avant de l'acheter
- Achat sécurisé grâce à 3 garanties incluses (relogement, rachat du bien, assurance revente)
- Accessible à plus de 75 % des ménages
- Éligible au PTZ (Prêt à Taux Zéro)
- Dispositif accessible même si vous êtes déjà propriétaire
- Un loyer équivalent à votre future mensualité de prêt
- Aucun paiement pendant la phase de construction
- Une accession progressive pour acheter en toute sérénité

Des logements de qualité

Nos appartements bénéficient de prestations soignées et sont exclusivement destinés à la résidence principale.

ACCESSION EN PSLA AVEC ISALIS :

à partir de 180 000€. Sous conditions de ressources.

Portes Ouvertes Isalis :

samedi 13 juin 2026 de 10h à 14h

à la mairie de Notre Dame de Mésage.

Renseignements PSLA ISALIS :

- contact@isalis-immo.fr
- 04 76 86 63 78



Elsa



Marie

INSCRIPTIONS CCAS

Vous avez 65 ans ou plus ?



Les personnes qui ont 65 ans et plus, ou les nouveaux arrivants ayant 65 et plus, peuvent s'inscrire au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la Commune, en contactant le secrétariat de la Mairie.

Les personnes inscrites au CCAS seront invitées à la fin de l'année par la Municipalité à participer au repas, ou pourront recevoir un colis cadeau, si elles ne sont pas disponibles pour assister au repas.





C'EST LE MOMENT D'ÉLAGUER



Comme chaque année au printemps, de nombreux arbres et buissons empiètent sur le domaine public, entraînant de sérieuses difficultés dans le ramassage des poubelles par les services de collecte des déchets de la Métropole. En effet, une végétation mal entretenue peut avoir de lourdes conséquences : gêner voire empêcher le passage des camions-poubelles, dégrader les véhicules, blesser des agents... De plus, cet empiètement sur les voies de circulation peut également empêcher l'intervention des services de secours comme un camion de pompiers, par exemple.



Pour rappel, l'entretien des arbres et haies en limite de voie publique est une obligation, conformément à l'article 9.4 du Règlement de Collecte Intercommunale de Grenoble-Alpes Métropole : « La garantie des conditions de réalisation du service de collecte dépend en partie du gestionnaire des espaces privés ou publics, qui doit assurer l'élagage de la végétation en cas de gêne pour la circulation... ».



En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire riverain pourrait être engagée.

La Métropole appelle donc à votre plus grande vigilance pour entretenir vos végétaux et éviter ces désagréments.

Et pour réduire vos déchets verts, pensez au broyage. Déposé au pied de vos plantations (paillage), le broyage de bois a de nombreux avantages : conserve l'humidité, limite le désherbage, nourrit et protège le sol... La Métropole propose même un dispositif de prêt de broyeur dans votre commune.

Plus d'informations sur www.grenobleAlpesmetropole.fr/dechetsverts

Les services de la collecte vous remercient d'avance pour votre collaboration.

LE CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs ouvrira ses portes du 6 au 24 juillet, à la salle polyvalente Marcel RICHARD, aux enfants âgés de 3 à 12 ans.

Comme toutes les années, ACL (Association des Centres de Loisirs) proposera aux enfants de 3 à 12 ans diverses activités et un thème différent chaque semaine.

Une plaquette d'information sera transmise par l'école. Les inscriptions seront à transmettre directement à ACL.

Une subvention venant du CCAS a été accordée aux enfants de Notre Dame de Mésage, en fonction du quotient familial.

Le tarif annoncé prendra en compte la subvention.

Pour plus d'informations :

Association des Centres de Loisirs

11 Avenue Jean Perrot

38100 Grenoble

Tél : 04 76 87 76 41

www.acl-grenoble.org





COMMEMORATION de la Victoire du 8 mai 1945



La cérémonie en mémoire du 8 mai 1945 aura lieu à 10h30 sur le parvis de la Mairie, en présence des élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Comme chaque année, les enseignantes des deux écoles apportent un soin particulier à éveiller les consciences civiques de leurs élèves, en participant à cette cérémonie et en travaillant en classe sur le sujet. Merci aux enseignantes et aux élèves pour leur participation.

Cette année, les élèves de la Grande Section au CM2 chanteront la Marseillaise, les élèves du CE2 au CM2 chanteront également le Chant des partisans, et les élèves de Petite et Moyenne section auront préparé des petits travaux d'arts plastiques.

Le devoir de mémoire nous anime : souvenons-nous que des hommes et des femmes ont donné leur vie pour notre liberté.



NOUVEAUX ARRIVANTS

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se rendre en Mairie.

Par ailleurs, merci aux nouveaux locataires / propriétaires et aux personnes qui ont déménagé au sein même de la commune de signaler leur arrivée / ou leur nouvelle adresse à la mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Toutes ces informations sont nécessaires afin de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde ainsi que les listes électorales.

NOTRE DAME DE MÉSAGE, LE PAYS OÙ IL FAIT BON VIVRE

Avec le retour du printemps, les travaux dans le jardin et autour de la maison reprennent.

Pour la tranquillité de tous, nous vous rappelons que pour vos travaux de bricolage et de jardinage, les appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12h

Arrêté préfectoral du 31 juillet 97 :

Concernant les chantiers de travaux publics ou privés, toute personne utilisant des outils qui peuvent gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20h et 7h du matin, et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf intervention d'urgence).





TRAVAUX

Remise en état de la porte du club de foot, après la tentative d'effraction



Installation de panneaux _Monument historique_ à la chapelle St Firmin et l'église Ste Marie



Installation d'un filet de badminton dans la cour de l'école élémentaire



Création d'un placard dans le hall de l'école élémentaire



Nettoyage du mur de la cour de l'école élémentaire et peinture blanche, en vue de la nouvelle fresque



Installation d'un tableau dans la cour de l'école maternelle



Installation d'un banc dans la cour de l'école maternelle



La compagnie Partage présente :

"Les Crapauds Fous", samedi 9 Mai à 19h30 et dimanche 10 Mai à 17h à La Chapelle St Firmin.



Ce spectacle, mêlant histoire et mise en scène originale, raconte l'incroyable destin de médecins polonais qui, durant la Seconde Guerre mondiale, ont sauvé des milliers de vies grâce à une supercherie audacieuse.

Dirigé par Manon Josserand, assistée de Léa Gasparutto, et sublimé par les costumes et la scénographie d'Annick Noël, ce projet ambitieux réunit 15 comédiens amateurs pour incarner une vingtaine de personnages à travers deux époques :

- 1990, New York : une étudiante en psychologie interroge un médecin retraité sur les actes héroïques de son grand-père.
- 1940, Rozwadów, Pologne : deux jeunes médecins imaginent un stratagème brillant pour déjouer l'occupant nazi et protéger les populations menacées.

Un spectacle intense, rythmé, où l'émotion et l'ingéniosité s'entremêlent pour raconter une histoire méconnue et bouleversante.

Tarif : 10€. Réservation par mail : reservation.ciepartage@yahoo.com



ÉVÉNEMENTS AU PROFIT DE LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE STE MARIE

Dans les prochains mois, plusieurs événements auront lieu dans l'église Ste Marie, organisés par l'association Ste Marie de Mésage, au profit de la rénovation de l'église.



Le week-end des 30 et 31 mai (fête des mères), exposition-vente des peintures de Claire Jubault « nos maisons, notre patrimoine »

Samedi 30 mai :

- 10h : ouverture
- 12h : vernissage de l'exposition
- 15h : visite historique guidée
- 18h : messe anticipée du dimanche

Dimanche 31 mai :

- 10h : ouverture
- 15h : visite historique guidée
- 17h30 : fin



Dimanche 28 juin 2026 à 17h

Concert pour deux flûtes traversières
Musique classique & contemporaine
Entrée libre, réservation souhaitée.





PROGRAMME MAI – SEPTEMBRE

FESTI MESA'JOIE



A la Chapelle Saint-Firmin – Notre Dame de Mésage

SAMEDI 30 MAI À 20H – CHANSONS – "TOUT FEU TOUT FEMME"



Les artistes amateurs : quatre comédiennes chanteuses et leur guitariste mettent en scène la FEMME : coquine voire délurée, débridée voire engagée, parfois... cruelle. Le répertoire traverse le temps (de 1912 à 2020) et les styles (Boris Vian, Yvette Guilbert, Juliette, Pierre Perret, Marie Paule Belle Jeanne Cherhal, etc). Fidèles à leur "ligne éditoriale", les KesKonrisk abordent le thème dans un style "cabaret concert" où l'humour côtoie de tendres moments d'émotion

Soirée solidaire- Participation par don de denrées au profit du Secours Populaire

DIMANCHE 31 MAI À 18H – THÉÂTRE – "UNE FAROUCHE LIBERTÉ"



La compagnie ATHEM propose une lecture-théâtre autour du portrait de Gisèle Halimi par son amie Annick Cojean « Bataille féministe au nom de toutes les femmes, les humiliées et les offensées ». Rythmé de parties narratives, de nombreux dialogues, et d'intermèdes musicaux, le texte est interprété par trois comédiennes de générations différentes qui se transmettent tour à tour la parole de Gisèle Halimi.

Participation Libre

VENREDI 18 SEPTEMBRE À 20H – THÉÂTRE – ADOS/ADULTES – "LES FILLES AUX MAINS JAUNES"



Par la Cie ROUGE BANANE. 1915. Dans une usine d'armement qui tourne à plein régime, Julie, Rose et Jeanne fabriquent des obus. L'arrivée de Louise, journaliste et militante, va soudainement faire souffler un vent de révolte parmi les ouvrières. Les filles aux mains jaunes est une pièce puissante et sensible sur la naissance du féminisme et le pouvoir de l'engagement.

Participation Libre

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE À 17H30 – CONFÉRENCE – "HABITER AVEC LES LOUPS : RÉCITS D'ENQUÊTE EN BELLEDONNE"



Où comment sortir du « pour » ou « contre » le loup. Co-animée par Edith Chezel et Coralie Mounet (géographe à l'UGA), cette conférence est une mise en récit des manières d'habiter le territoire de Belledonne, que la présence des loups vient troubler. Elle pose un regard original sur cette coexistence, en interrogeant la place des pastoralismes au sein de territoires ruraux en mutation : quelles solidarités pour quels renouvellements agroécologiques et alimentaires ?

les

PETITS

DÉLICIES

Face à une année un peu particulière, les Délices Perchés vous proposent une formule revisitée et raccourcie de son festival.

**UNE SOIRÉE
REPAS/SPECTACLE
LE 29 MAI À LA SALLE
DU MOULIN (DÈS 18H).**

19h : Le repas préparé par les chefs des Délices

- Mezzés
- Viande à la broche au feu de bois + légumes braisés et crudités
- Pâtisseries gourmandes

20h30 : Le spectacle *La Cuisine* de la compagnie Maboul Distorsion (Nantes)

Deux chefs complètement déjantés, un patron tyrannique, un commis maladroit... et une recette qui part totalement en vrille ! Entre gags visuels, bruitages, coups de folie et humour bien relevé, ce spectacle burlesque promet des éclats de rire pour tous.

(50 MINUTES • À PARTIR DE 6 ANS)

**Aussi : Bar, snack
et after DJ set (22h)**



Tarifs

Réservations : www.delicesperches.fr ou QR CODE

- **REPAS + SPECTACLE** : 30 € / réduit (- 12 ans) : 25 €
Un code promo (-5 €) exclusif pour les messageois: **MESAJOIE**
- **SPECTACLE SEUL** : 15 € / réduit (- 12 ans) : 12 €





LA FÊTE DE LA BIÈRE

La Fête de la Bière 2026 aura lieu le samedi 26 septembre.

Pour que la fête puisse se tenir, le Comité des Fêtes recherche des bénévoles qui pourraient aider le jour-même pour le montage, le service et le démontage.

Trois créneaux de bénévolat sont prévus :



LE MONTAGE

Il commencera à 9h à la salle du Moulin et se terminera à 15h. Il consistera à installer toutes les infrastructures nécessaires (barnums, barrières, électricité, tables, chaises, fûts de bière, tireuses à bière...) Un repas sur place vous sera offert pour le midi.



PREMIER SERVICE : 18h - 22h

Assurer le tirage des bières et le service des participants de 18h à 22h. Un package contenant un t-shirt, 4 tickets pour consommer et un porte-gobelet vous seront offerts.



DEUXIÈME SERVICE ET DÉMONTAGE : 22h - 2h

Assurer le tirage des bières et le service des participants de 22h à minuit, et assurer le démontage. Un package contenant un t-shirt, 4 tickets pour consommer et un porte-gobelet vous seront offerts.



Pour vous inscrire, vous pouvez scanner le QR-code ci-contre, ou remplir le formulaire à cette adresse : <https://bit.ly/4mgjwXE>

Rejoignez une équipe sympa et participez à la vie du village !

Beaujolois

À noter dans vos agendas :
la soirée "Beaujolois - karaoké"
fera son retour le
vendredi 20 novembre 2026
à la Salle du Moulin !



Plus d'infos début octobre sur
la page Facebook du Comité des Fêtes :
<https://www.facebook.com/comiteNDM38220>





SOIRÉE FESTIVE

DIMANCHE 5 JUILLET, ON FÊTE LES VACANCES !

La Municipalité vous offre une soirée festive avec un spectacle de magie et une projection d'un film en plein air gratuits, sur le parvis de la mairie.



À 20h, venez assister au spectacle bluffant d'Axel le Magicien. Sous vos yeux ébahis, les tours de magie s'enchaîneront à vous faire perdre la tête !

Il saura émerveiller les petits et réveiller l'âme d'enfant des plus grands !

À l'issue du spectacle, le Comité des Fêtes vous proposera une petite restauration et une buvette pour continuer la fête.



À la nuit tombée (22h), la soirée se poursuivra avec la projection en plein air du film « Dragons » (2025). Durée 2h05. Tout public, indiqué à partir de 9 ans.

franceinfo:
culture

« Spectaculaire, fort d'une histoire initiatique, Dragons remplit toutes les cases d'un film d'aventures fantastiques où toute la famille se retrouvera. » - France Info Culture



L'histoire : Sur l'île escarpée de Beurk, où depuis des générations Vikings et dragons s'affrontent sans merci, Harold fait figure d'exception. Effacé, écrasé par la stature de son père, le chef de la tribu, Stoïk, ce jeune rêveur défie des siècles de tradition en se liant d'amitié avec un dragon nommé Krokmu. Leur lien improbable va révéler la vraie nature des dragons et remettre en question les fondements mêmes de la société viking.

Flanqué de la farouche, autant qu'aventureuse, Astrid et de Gueulfor, le sympathique forgeron du village, Harold va devoir s'imposer dans un monde déchiré par la peur et l'incompréhension. Alors qu'une dangereuse créature réémerge des brumes du passé, menaçant à la fois les Vikings et les dragons, l'amitié d'Harold et Krokmu pourrait bien être la clef d'un nouvel avenir. Ensemble, ils vont devoir se frayer un chemin fragile vers la paix, en dépassant les limites de leurs deux mondes pour mieux redéfinir les notions de chef et de héros.

Les élus et les membres du Comité des Fêtes vous donnent rendez-vous le dimanche 5 juillet à partir de 19h30 pour vivre un moment de partage et passer une bonne soirée tous ensemble !



LA MÉTROPOLE À LA LOUPE

De la collecte des déchets à la distribution de l'eau en passant par les déplacements et l'habitat, la Métropole agit pour votre quotidien et pour un développement équilibré du territoire. Découvrez en un coup d'œil les champs d'action de la Métropole depuis le 31er janvier 2015.



- HABITAT** Définition des besoins en logement, programmation et réalisation de logements sociaux, accompagnement des habitants, promotion de l'habitat participatif.
- POLITIQUE DE LA VILLE** Promotion du développement social urbain, rénovation et reconquête des quartiers en difficulté, coopération.
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** Création et gestion des zones d'activités, accompagnement des entreprises, soutien à l'innovation et à la création d'emplois.
- VOIRIE** Entretien, aménagement et entretien des voiries, sécurité, travaux de voirie, gestion des déchets.
- PROMOTION TOURISTIQUE** Développement de l'offre touristique, accueil des visiteurs.
- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** Plan de Climat, gestion durable, lutte contre la pollution atmosphérique, gestion de l'eau.
- ÉNERGIE** Contribution de la Métropole à la production d'énergie renouvelable, gestion de l'énergie.
- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** Développement de l'énergie renouvelable, réduction des émissions de CO2.
- DÉCHETS** Recyclage, collecte, tri et valorisation.
- URBANISME** Développement de l'habitat, aménagement des espaces publics, gestion de l'habitat.
- DÉPLACEMENTS** Organisation de la mobilité (transport en commun, vélo, etc.).
- EAU POTABLE** Production, distribution et entretien.
- Eaux Usées et Pluviales** Collecte et traitement.

LES COMPÉTENCES DE LA MÉTROPOLE DE GRENOBLE

Dotée du statut de Métropole depuis 2015, Grenoble-Alpes Métropole, avec 2000 agents, exerce de nombreuses compétences et propose une offre conséquente de services publics en lien avec les élus des 49 communes (110 conseillers métropolitains) qui la composent.

- o Gestion des déchets et de l'eau,
- o Organisation des mobilités,
- o Urbanisme et aménagement des espaces publics,
- o Voirie,
- o Politique de l'habitat, cohésion sociale,
- o Insertion et emploi,
- o Développement économique et attractivité,
- o Transition écologique et énergétique,
- o Protection des ressources et de la biodiversité.

2000

AGENTS

110

CONSEILLERS

49

COMMUNES



Énergie

Des aides aux copropriétés pour s'équiper en panneaux solaires.

Installer des panneaux solaires dans sa copropriété permet, en produisant et consommant sa propre électricité, de contribuer à la transition énergétique du territoire et de valoriser son logement et son immeuble. À l'heure de l'augmentation du coût des énergies, c'est une solution intéressante pour diminuer les charges de copro'. Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour lancer la démarche au sein de votre copropriété.

Renseignements sur le site de l'Alec :

<https://www.alec-grenoble.org/901-installer-des-panneaux-solaires-photovoltaiques.htm>

Les propriétaires de maisons individuelles peuvent également bénéficier de conseils de la part de l'Alec. N'hésitez pas à la contacter.

Emploi

Les aides et outils pour trouver un emploi

Vous rencontrez des difficultés pour trouver un emploi ? Grenoble Alpes Métropole vous aide à travers les Maisons de l'emploi, le "parcours emploi renforcé" et un site web riche en conseils et infos pratiques.

L'essentiel à retenir :

- Si vous avez plus de 26 ans et recherchez un emploi, nos équipes des Maisons de l'emploi vous accompagnent dans vos démarches et peuvent vous proposer de bénéficier du "parcours emploi renforcé" selon votre situation.
- Notre site emploi.grenoblealpesmetropole.fr vous offre également une mine d'informations et de conseils pratiques pour trouver un emploi, faire une candidature, vous former, et vous propose des offres d'emplois dans la métropole grenobloise.

Cyclisme

Tour Auvergne-Rhône-Alpes

Le Tour Auvergne-Rhône-Alpes 2026, nouvelle appellation du Critérium du Dauphiné, se déroulera du 7 au 14 juin prochains. Le lancement officiel de la course aura lieu dimanche 7 juin à Vizille, avant une deuxième étape qui s'élancera de Saint-Martin-le-Vinoux, le lendemain. Le peloton traversera plusieurs communes de la Métropole.



LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES : UN DANGER À NE PAS SOUS-ESTIMER

Chaque année, avec le retour des beaux jours, les chenilles processionnaires font leur apparition dans nos espaces verts, notamment dans les pins et les chênes. Facilement reconnaissables lorsqu'elles se déplacent en file indienne, elles représentent un véritable risque pour la santé humaine et animale.

Le principal danger vient de leurs poils urticants, extrêmement volatils. En cas de contact, ils peuvent provoquer des réactions allergiques importantes : démangeaisons, irritations cutanées, troubles oculaires, voire difficultés respiratoires. Les animaux domestiques, en particulier les chiens, sont également très exposés et peuvent subir des atteintes graves.

Il est donc fortement recommandé d'éviter tout contact avec ces chenilles ou leurs nids, et de signaler leur présence.

Il est important de rappeler que la commune ne peut intervenir que sur les espaces publics. Les nids situés sur des propriétés privées relèvent de la responsabilité des propriétaires, qui doivent faire appel à des professionnels pour leur élimination dans le respect des règles en vigueur.

La vigilance de chacun est essentielle pour limiter les risques et préserver la sécurité de tous.



PROTOXYDE D'AZOTE : DÉTENTION, TRANSPORT ET CONSOMMATION INTERDITS

Par arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2026, Catherine Séguin, préfète de l'Isère, interdit la détention, le transport et la consommation de protoxyde d'azote sous quelque forme que ce soit (cartouches, ballons, bouteilles...) à des fins détournées, sur l'ensemble des voies et espaces publics du département.

Il est également interdit de jeter ou d'abandonner dans l'espace public des cartouches ou tout autre récipient sous pression ayant contenu du gaz protoxyde d'azote.

Le protoxyde d'azote, souvent détourné de son usage initial, présente des risques graves pour la santé notamment chez les jeunes : asphyxie par manque d'oxygène, perte de connaissance, brûlures dues au froid du gaz expulsé, risque de chute et désorientation...

En cas d'utilisation régulière et à forte dose, il peut atteindre la moelle épinière, provoquer des carences et des troubles psychiques. Inciter un mineur à faire un usage détourné du protoxyde d'azote est puni de 15000€ d'amende.

→ Plus d'informations sur les risques du protoxyde d'azote sur le site de la MILDECA



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

L'Opération Tranquillité Vacances concerne tous les départements français. L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires.

Afin de prévenir les éventuels cambriolages, ce dispositif de police et de gendarmerie propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs absences prolongées et de les prévenir en cas d'anomalie. Depuis le 20 juin 2022, cette démarche est dématérialisée.

Mais vous pouvez également vous rendre en gendarmerie (notre commune dépend de la zone gendarmerie) avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Cette démarche est à réaliser au plus tard la veille de votre départ.

Des conseils avant votre départ :

- N'indiquez pas vos dates de départ sur les réseaux sociaux !
- Suivez nos conseils en lisant notre [fiche pratique : Pour partir en vacances en toute sécurité](#)

Ce service est gratuit.

LES PILES ET LES BATTERIES AU LITHIUM



Omniprésentes dans notre quotidien :

Dans les téléphones et ordinateurs portables, les cigarettes et jouets électroniques, les vélos et trottinettes électriques, les outils sans fil et même, dans les cartes musicales, les piles et batteries au lithium - reconnaissables à l'inscription "Li" ou "Li-ion" - servent à faire fonctionner la plupart de nos objets électriques et électroniques.

Cependant, ces équipements ne sont pas sans risque : en cas de mauvaise utilisation, ils peuvent être à l'origine d'incendies ou d'explosions, chez vous mais aussi lors de la manipulation par les engins.

Le lithium contenu dans les batteries est très réactif, surtout avec l'eau, lors d'un choc, et si la température ambiante est trop élevée.

Pour éviter tout risque de mise en péril des vies, des infrastructures de collecte et de tri, de l'environnement, les piles et batteries au lithium doivent donc être jetées dans les conteneurs de collecte de piles en magasin ou en déchèterie, dans les caisses ou espaces dédiés aux déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) mais jamais dans nos poubelles.

CONFÉRENCE-DÉBAT

→ **Etre aidant(e) et prendre soin de soi!**

Animée par Sonia BONNEVILLE, formatrice expérimentée dans l'accompagnement des aidant(e)s

Ça ne se voit pas, mais la moitié de mon temps je le passe à m'occuper de ma mère.

Ça ne se voit pas, mais la moitié de mon temps je le passe à m'occuper de mon frère.

MARDI 19 MAI - 18H À VIZILLE
À LA LOCOMOTIVE 261 RTE D'URIAGE
(GRATUIT)

RENSEIGNEMENTS
CCAS de Vizille tél : 04 76 78 86 42- poste 3
ou Sonia Bonneville : soniabonneville2552@gmail.com

Avec le soutien de la CCAS dans le cadre de la mission des services de la prévention et de la prise en compte des personnes âgées de l'Isère et du CCAS de Vizille

ENTRETIEN DES APPAREILS DE CHAUFFAGE



VENTILATION, POMPE À CHALEUR, POÊLE... C'EST LE PRINTEMPS, ENTRETENEZ VOS ÉQUIPEMENTS !

Cheminées, poêles ou chaudières, pompes à chaleur, systèmes de ventilation... La période hivernale est passée et vos équipements ont bien carburé. C'est le moment de les entretenir, afin d'allonger leur durée de vie, d'éviter les pannes et parfois d'augmenter la performance.

CHAUDIÈRES GAZ, FIOUL, BOIS OU CHARBON



- L'entretien de sa chaudière est obligatoire, une fois par an, par un professionnel qualifié. Cela permet de contrôler le bon fonctionnement des sécurités de la chaudière et de vérifier le niveau d'émissions de monoxyde de carbone.
- Sauf stipulation contraire du bail, elle est à l'initiative de l'occupant pour les chaudières individuelles, et à l'initiative du propriétaire ou syndicat de copropriété pour les chaudières collectives.

APPAREILS DE CHAUFFAGE À BOIS



- L'entretien du conduit de votre cheminée, insert, poêle, chaudière à bois ou à granulés est incontournable pour optimiser la performance et le rendement de votre appareil. Il est obligatoire au moins une fois par an.
- En cas de consommation importante (au-delà de 6 m³ de bois ou 2,5 tonnes de granulés), deux ramonages par an sont recommandés, dont un pendant la saison de chauffe.
- Ces prestations doivent être effectuées par un artisan professionnel qualifié qui vous délivre un certificat d'entretien et de ramonage. Le coût, en Isère, varie généralement entre 80 et 110 €.
- Au quotidien, il est essentiel de nettoyer régulièrement le foyer et de retirer les cendres pour optimiser le tirage de votre appareil.

POMPES À CHALEUR OU CLIMATISATION



- Un mauvais entretien de ces appareils peut conduire à un encrassement des filtres qui va nuire à la qualité de l'air ambiant des pièces du logement.
- L'entretien d'une pompe à chaleur par un professionnel est obligatoire. Si votre pompe à chaleur dispose d'une puissance entre 4 et 70 kW, cette opération doit être effectuée tous les deux ans.
- L'entretien d'une climatisation par un professionnel est obligatoire et doit être effectuée une fois par an. Le dépoussiérage et le nettoyage régulier des filtres de l'installation, par vos soins, sont préconisées toutes les 3 semaines.
- Pour ces appareils, il est recommandé de souscrire un contrat d'entretien auprès d'un professionnel.

VENTILATION



- Il est important de nettoyer régulièrement son équipement de ventilation pour des questions d'hygiène, de santé, de nuisances sonores... et d'efficacité !
- Une fois par an à minima, en maison ou en appartement, nettoyer :
 - les bouches d'extraction dans les toilettes, salles de bains et cuisines,
 - les bouches d'aération des chambres et salon.
- Ces bouches se déclipent ou se dévissent : un nettoyage à l'eau et au savon est suffisant. Il permet d'éviter que les mécanismes se bloquent avec de la poussière et de la graisse.
- Il est conseillé de faire intervenir un professionnel tous les 3 à 5 ans pour que les gaines, dans les combles notamment, ne soient ni comprimées, ni bouchées... et permettent à l'air de circuler facilement.

CHAUFFE-EAU SOLAIRE



- L'entretien des capteurs et des ballons n'est pas obligatoire. Toutefois, un entretien annuel est recommandé pour éviter les surconsommations et l'usure prématurée de l'installation.
- Un test simple pour vérifier le bon fonctionnement de votre installation : couper l'appoint pendant une journée ensoleillée. Si vous n'avez pas d'eau chaude, il y a un dysfonctionnement.
 - Les capteurs possèdent un vitrage auto-nettoyant. Pour autant, un nettoyage avant chaque hiver est conseillé, afin d'enlever les feuilles mortes et les poussières.
 - Faire vérifier une fois par an l'état du fluide caloporteur par l'installateur.
 - Contrôler la pression du système. Si l'aiguille est proche de zéro, contactez votre installateur.
 - Contrôler et nettoyer, si besoin, le ballon tous les 3 ans pour éliminer le tartre.

MAIRIE

Les lundis de 13h30 à 17h30
 Les mardis et vendredis de 13h30 à 18h00. Heures d'été du 13/07 au 14/08 inclus : l'accueil de la Mairie sera ouvert au public les lundis, mardis, vendredis de 13h30 à 15h30

04 76 68 07 33
 mairie@notredamedemesage.fr
 www.notredamedemesage.fr

TRÉSOR PUBLIC

Depuis le 1er janvier 2022, la Trésorerie de Vizille est fermée. Pour le paiement de vos factures locales, adressez-vous à la Trésorerie de Vif. Pour le paiement de vos impôts, adressez-vous au Centre des Impôts de Grenoble, rue Rhin et Danube.

Et pour le paiement de vos amendes et factures locales dotées d'un QR-Code, adressez-vous aux Tabac-Presses de Vizille. Plus d'infos sur www.notredamedemesage.fr.

VOIRIE

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au : 0 800 500 027 ou en ligne sur le site lametro.fr
 Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h ou en ligne sur le site de la Métropole : "mes aides, mes démarches"

HORAIRE DÉCHETTERIES Du 01/09 au 30/06 Fermées le dimanche

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Vizille	Fermée	8:15-14:15	8:15-14:15	8:15-12:15	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30
Champ-sur-Drac	Fermée	8:15-14:15	8:15-14:15	8:15-12:15	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30
Vaulnaveys-le-Haut	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30

Du 01/07 au 31/08

**Du lundi au samedi
 Fermées le dimanche**

23

EAU

• Potable :

Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...) et souscription d'abonnement, résiliation, facturation : le centre d'appels de la Régie publique de l'eau potable de la Métropole est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 04 85 59 50 00
 Informations complémentaires sur le site :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/8-gerer-mon-eau.htm>

Les abonnés à l'eau de Notre Dame de Mésage peuvent se rendre aussi à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix, dans la même tranche horaire.

• Assainissement : 04 76 59 58 17
 le centre d'appels est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h au 04 76 59 58 17

• Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : 04 76 98 24 27

• Problèmes techniques liés à l'assainissement : 0 800 500 048



INFOS PRATIQUES

MÉDICAL

• **Pompier** : 18
 Urgences : 112 depuis un portable
 • **SAMU et Centre Anti-Poison** : 15 (en cas d'urgence)
 • **Urgences Médicales** : 08 10 15 33 33
 • **Urgences 114** : Service public d'urgence
 Réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques

• **Pharmacie de garde** : Servigardes vous informe par téléphone : 08 25 74 20 30 (0,15€/minute)
www.servigardes.fr

• **Maison Médicale de garde de Vizille** :

04 76 08 47 09
 • Du lundi au vendredi : 20h-23h
 • Le samedi : 14h-18h et 19h-23h
 • Le dimanche : 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h

Les accès directs sont déconseillés.

Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

DÉCHETS

Numéro vert concernant la collecte et la gestion des déchets : 0800 500 027 (commande de bacs pour les déchets ménagers, date de la collecte des encombrants, etc.)

Les déchetteries :

Péage du Vizille : Rue du Maquis de l'Oisans, 38220 Vizille

Champ-sur-Drac : Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac

Collecte des ordures ménagères : sur la commune, le jour de la collecte des ordures ménagères est le lundi. Lorsque le lundi est férié, la collecte est maintenue. Hormis le 25/12, 01/01 et 01/05, elle se fait le lendemain, c'est-à-dire le mardi.

VIZILLE	CHAMP SUR DRAC	VAULNAVEY LE HAUT
8:15-14:00 Fermée le lundi	8:15-14:00 Fermée le lundi	8:15-15:00 Le samedi : 8:15-12:00 / 13:00-17:00

AGENDA

MAI

9/10

Les Crapauds fous
Théâtre à la Chapelle St Firmin



29

Les P'tits Délices
Dîner-spectacle des Délices Perchés
Salle du Moulin

30

Concert « Tout feu tout femme » - Chansons
Festi Mésa'Joie à la chapelle St Firmin

31

Théâtre « Une farouche liberté »
Festi Mésa'Joie à la chapelle St Firmin

30/31

Expo-vente de peintures au profit de la restauration de l'église Ste Marie
Visites guidées historique

JUIN

14

Atelier Yes
Yoga et Sophrologie



27

Kermesse du Sou des Ecoles

28

Concert pour deux flûtes traversières
Musique classique et contemporaine
Eglise Ste Marie

JUILLET

5

Soirée festive : Magie + cinéma en plein air
Parvis de la Mairie



SEPTEMBRE

18

Théâtre « Les filles aux mains jaunes »
Festi Mésa'Joie à la chapelle St Firmin

20

Conférence « Habiter avec les loups : récits d'enquête en Belledonne »
Festi Mésa'Joie à la chapelle St Firmin

26

Fête de la Bière
Au Moulin



OCTOBRE

4

Atelier Yes
Yoga et Sophrologie

NOVEMBRE

20

Soirée Beaujolais et karaoké
du Comité des Fêtes



Mairie - Ouverture au public

HORAIRES :

Les lundis de 13h30 à 17h30

Les mardis et vendredis de 13h30 à 18h00

HORAIRES D'ÉTÉ :

Les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 15h30, du 13 juillet au 14 août inclus.

Mairie

Notre Dame de Mésage

Place de la Mairie

38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Mail : mairie@notredamedemesage.fr

Web : www.notredamedemesage.fr

Dépôt légal 2ème trimestre 2026

Responsable de Publication : Christine BRUNET / Comité de rédaction : Commission Communication /
Graphisme Mise en Page : Manon Gallego / Impression : Mairie / Tirage : 520 exemplaires